
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION : Communauté de l'Agglomération Havraise (**CODAH**) (Département de la Seine Maritime)

PROGRAMME D'ACTION FONCIERE : PAF en date du 11 mai 2016.

SITUATION DU BIEN : Sur la Commune de ROLLEVILLE, parcelles cadastrées section A numéros 749, 731, 732, 747 et 733, pour une contenance totale de 1.829 m².

PLU : PLU : zone UC en date du 8 novembre 2006

PROJET : Projet de logements mixtes

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 26 mai 2016 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : Mr LEBRET, Mme LEBRET, CONSORTS LEBRET et la SCI LA TOUR DU TRAIT

ÉVALUATION DOMANIALE : 25 mars 2016 – 421 000 € + 10 % de marge de négociation

IMPUTATION : Compte n°921 029 - "ROLLEVILLE Site LEBRET"
Enveloppe projet : 400.000€ (+75.000,00 €) soit 475.000,00 € - Dotations Métropoles et Agglomérations

Décision valant avenant au PAF de la Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH)

ROUEN le 20 juin 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL